

La situation canonique de l'abbé Aulagnier évoluée

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 1 octobre 2010

Alors qu'il avait manifesté qu'il appartenait toujours à la Fraternité Saint-Pie X, tout en étant incardiné dans le diocèse de Clermont-Ferrand et tout en ayant participé à la fondation de l'Institut du Bon Pasteur, l'abbé Aulagnier, figure historique s'il en est, voit sa situation canonique évoluée. On trouvera ici un communiqué de l'IBP à ce sujet :

Par échange de courriers, valant explicitement convention, entre Son Exc. Mgr Hippolyte Simon, Archevêque de Clermont et M. l'abbé Philippe Laguérie, supérieur général de l'Institut du Bon-Pasteur, en dates respectivement du 6 et du 23 septembre 2010, ayant obtenu l'accord de l'intéressé :

M. l'abbé Paul Aulagnier est (et reste) incardiné au diocèse de Clermont depuis 1968. Par ladite convention, aux termes du canon 271 § 2, il est dorénavant en sortie canonique du diocèse de Clermont au profit de l'Institut du Bon-Pasteur pour une durée de cinq ans renouvelables. Son "ordinaire" devient donc le supérieur général du Bon-Pasteur.

Ses confrères du Bon-Pasteur lui présentent leurs vives félicitations et l'Institut le remercie de l'honneur qu'il lui est fait. M. l'abbé Aulagnier reste l'économiste général de l'Institut.

M. l'abbé Leszek Kròlikowski,

Secrétaire général.

